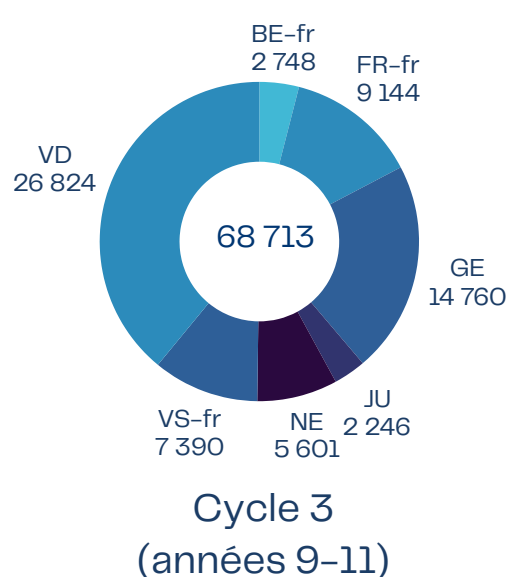
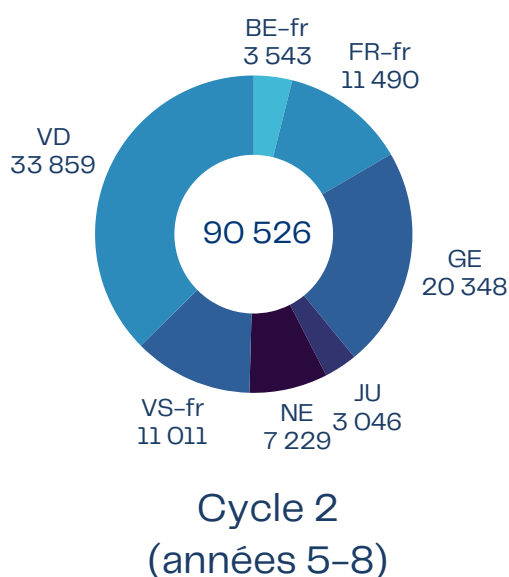
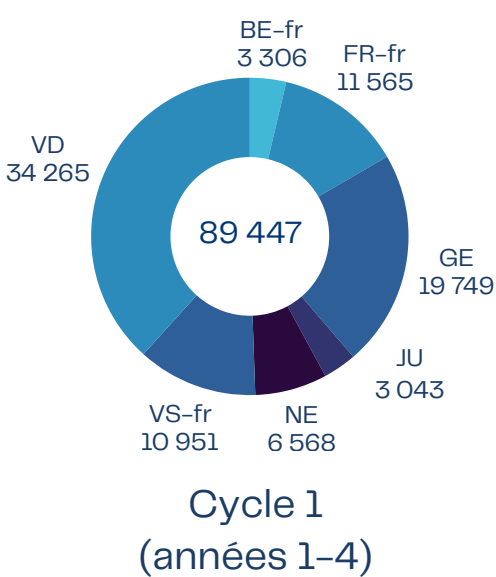


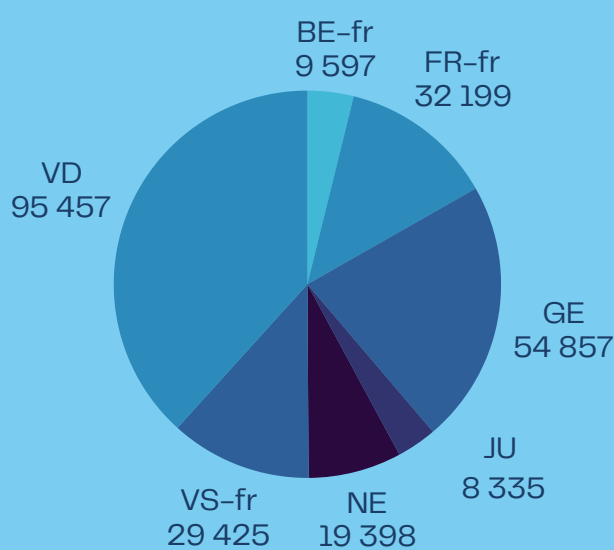
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES ORDINAIRES PUBLIQUES

Année scolaire 2024-2025



TOTAL
249'268



Notes :

Pour les élèves inscrit.es dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

GE : les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

VS-fr : au cycle 3, le total comprend les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais ne considère pas les élèves en 1re année du collège, qui peut être suivie après la 10e année d'école obligatoire en Valais. Le total cantonal comprend également les élèves des classes spécialisées, scolarisé.es dans les écoles ordinaires. Le total de 29 425 inclut 73 élèves qui sont non attribuables à un seul cycle.

VD : tout.e élève scolarisé.e dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisé.es en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus.es dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. Les élèves des classes de raccordement ainsi que de 12e certificative ne sont pas inclus.es dans les effectifs ci-dessus (car hors périmètre années 1-11). La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves allophones en classe d'accueil. Le total de 95 457 inclut 509 élèves qui sont non attribuables à un seul cycle.

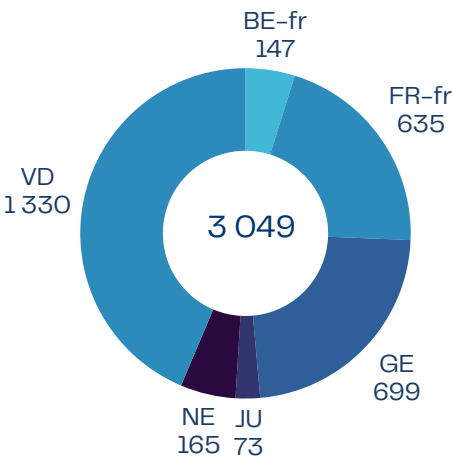
Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



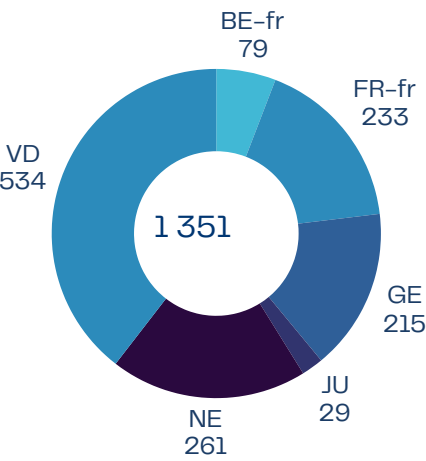
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

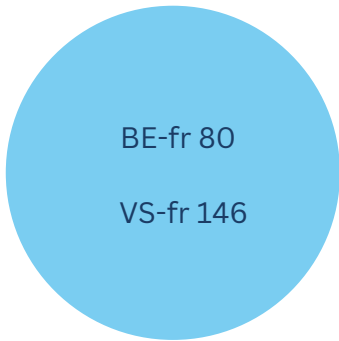
Année scolaire 2024-2025



Cycles 1+2
(années 1-4+5-8)

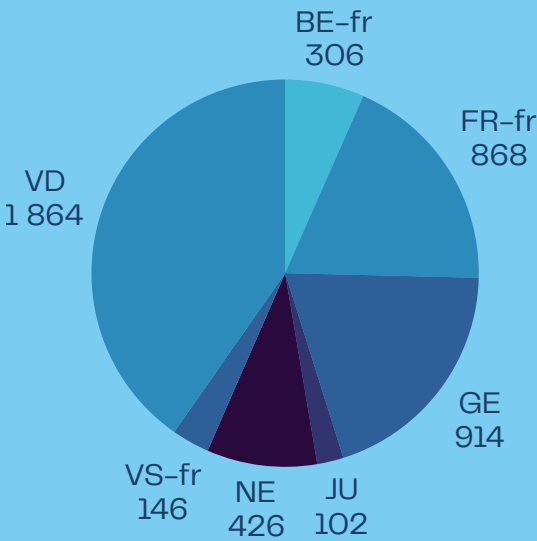


Cycle 3
(années 9-11)



Non attribuables
à un seul cycle

TOTAL
4'626



Notes :

Pour les élèves inscrites dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles et ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

BE-fr : les écoles spécialisées bernoises avec enseignement en français ou bilingues sont des écoles privées.

GE : les données comprennent les écoles spécialisées publiques et subventionnées. Les élèves qui fréquentent une école spécialisée et une école régulière en parallèle sont comptabilisés dans la formation dans laquelle ils effectuent le plus grand nombre d'heures.

NE : les effectifs comprennent également : les élèves domiciliés dans d'autres cantons ; les élèves en préformation âgés entre 16 et 20 ans qui ne suivent plus le Plan d'études romand ; les enfants avec besoins psychiatriques en situation de déscolarisation temporaire ; les élèves en intégration partielle jusqu'à 8 périodes ; les enfants en institution d'éducation spécialisée avec classes internes (placement au titre de mesure de protection de l'enfant).

VD : toute élève scolarisée dans un établissement ordinaire et spécialisé est considéré comme relevant de l'établissement ordinaire indépendamment du nombre de périodes passées dans l'une ou l'autre de ces structures. Les élèves scolarisés en classes CRPS (classes régionales d'enseignement spécialisées) sont inclus dans les effectifs de l'enseignement spécialisé car bien qu'intégrées dans des établissements ordinaires, ces classes relèvent de l'enseignement spécialisé. La répartition entre cycle 1 et cycle 2 n'est pas possible pour les élèves des institutions spécialisées et en classe CRPS.

Pour plus d'informations sur la définition
utilisée et la collecte des données,
scanner le QR-code.

